

## DÉLIBÉRATION N° 20190052 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 2 absents représentés et 1 absent à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h50) ; Mme Béatrice COFFY (à partir de 18h55) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL ; Mme Evelyne FIORELLO ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; Mme Aimée MURASZKO.

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h55) ;  
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Pierre DECLINE ;  
M. Alain BARBASSO a donné procuration à Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT.

#### ABSENTS

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h 50) ;  
M. Ludovic CASTILLAN.

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Aline MOUSEGHIAN.

<b>APPROBATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT "LES MERCREDIS DÉCOUVERTE"</b>
--

**Mme Andonella FLECHET** expose ce qui suit :

Le dispositif « Mercredis découverte », lancé en septembre 2018, a permis d'accueillir 329 enfants de 3 à 12 ans le mercredi matin sur une offre de découverte d'activités sportives et culturelles riche. La seconde édition est en cours de finalisation avec une offre encore plus diversifiée et plus adaptée. L'ensemble des intervenants associatifs et municipaux renouvellent leur implication dans ce dispositif et 4 nouvelles activités viennent étoffer la programmation.

Le règlement de fonctionnement, adopté au conseil municipal du 14 mai 2018, doit intégrer les évolutions proposées pour cette seconde édition :

- un parcours spécifique pour les enfants de 3 à 4 ans avec une offre plus resserrée sur 3 activités sur l'année, (au lieu de 5) afin d'éviter les changements d'intervenants,
- de nouvelles modalités de paiement grâce au déploiement du portail famille qui permettra aux parents d'inscrire leurs enfants à partir du 27 juin 2019 sur un outil dématérialisé avec des possibilités nouvelles : prélèvement automatique, paiement par carte bleue,
- la possibilité d'intégrer en cours d'année, pour des nouveaux arrivants, les activités en fonction des places restantes, avec une tarification particulière,
- la mise en conformité avec la nouvelle réglementation du Règlement Général de la Protection des Données.

Ces dispositions sont intégrées au nouveau règlement.

Un projet de délibération sera présenté au conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2019 mentionnant les montants de subventions apportés aux associations participant au dispositif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le règlement des « Mercredis découverte »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190514-dl20190052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2019  
Affichage : 22/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD